Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260219-2026003-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 9
Votants 10

L'an deux mil vingt six
le 19 février à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Laurence LE BOZEC, Gwendoline LE STER, Vanessa LE LAMER, Anthony ROLLAND, Erwan QUERE, William CRAFF, Marcelle BENEAT, Joël MAGUER.

ABSENTS : Paul GRIJOL, Isabelle RIVOAL.

PROCURATIONS : Isabelle LE MOIGNE donne procuration à Paul COZIC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vanessa LE LAMER est élue secrétaire de séance.

N° délibération 2026/003 - PONT DE PENANVERN : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU RETOUR DES AMENDES DE POLICE ANNEE 2026

Dans le cadre des travaux de réfection du pont de Penanvern, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du retour des amendes de police.

Le coût des travaux est estimé à 105 096 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Réfection du pont	105 096.00 €	DETR	52 548.00 € (50 %)
		Amendes de police	31 528.80 € (30 %)
		Autofinancement	21 019.20 € (20 %)
Total	105 096.00 €		105 096.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les travaux de réfection du Pont de Penanvern pour un montant de 105 096 € HT,
- Approuve le plan de financement ainsi établi,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services du Département,
- S'engage à financer la part de la dépense restant à la charge de la Commune,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)